

DE LA PLATE-FORME A LA GROTTE DES FÉES

Le Journal de Comité de Quartier de Camplanier

N° 44 - Printemps 2016

(Directeur de publication : Claude JOURNEE 45, impasse des deux colonnes 30000 Nîmes)

Editorial

Le printemps est là !

L'hiver n'a pas été rigoureux cette année encore.

Iris, jonquilles, orchidées et tant d'autres fleurs multicolores ont déjà fleuri dans nos jardins.

De moins en moins « d'anciens » montent au mazet pour nettoyer et préparer l'été.

Aujourd'hui, on vit à Camplanier. Les temps changent.

Alors il faut prendre de nouvelles habitudes, veiller à ce qu'anciens et nouveaux arrivants dans le quartier prennent autant de plaisir à y vivre tranquillement, même si cela n'est pas toujours évident.

Ce petit journal, votre journal de Camplanier se veut être le lien nécessaire entre vous et nous, nous membres du Bureau de votre Comité de quartier.

Nous espérons répondre à vos attentes et attendons vos suggestions, vos remarques. Tout ceci contribuera au bien être de chacun et de tous.

Pour la propreté de notre chemin et de ses impasses, le nettoyage de printemps reviendra le 09 et 10 avril prochain.

Pour la sécurité, des éclairages supplémentaires seront installés.

Pour votre confort, une borne « arrêt minute » incluant deux places de parking va être mise en place dans le bas du chemin.

Pour tisser des liens, vivre en harmonie, se connaître, la fête des voisins se déroulera le 27 mai prochain.

Pour s'aérer, prendre du bon temps, rejoignez les marcheurs de Camplanier.

Pour participer activement à la vie du quartier, n'oubliez pas de venir à l'assemblée générale le 1 juillet 2016.

S'il vous reste un peu de temps, le vide grenier est de retour. Il se déroulera le samedi 18 juin à l'endroit habituel.

Le bureau

Les membres du bureau 2015 - 2016

Claude JOURNEE Président	04 66 23 08 00
André CARRIERE Vice Président	04 66 23 19 61
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
Jean-Pierre PARNEIX Secr. adjoint	04 66 23 18 40
Michel WEBER Trésorier	04 66 21 35 60
Laurent BLUM Trésorier Adjoint	04 66 64 76 01
Patrick AGNIEL	06 12 99 85 51
Jean ESPUNI	04 66 62 25 49
Françoise FIROUD	04 66 23 70 90
Philippe LEVY	04 66 03 01 39
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
François MILLET	04 66 64 10 97
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77



Rando Camplanier



La troisième année de nos randonnées se termine bientôt. Un séjour dans les Hautes Pyrénées achèvera une saison riche en découvertes.

Dès septembre, nous reprendrons nos marches vers d'autres horizons mais toujours dans la bonne humeur.

Nous sommes nombreux à participer à cette activité mais nous vous y accueillerons avec plaisir si le cœur vous en dit.

N'hésitez pas à contacter Jean Pierre Parneix au 06 70 24 33 42 pour plus de renseignements.

Covoiturage à Camplanier

Dans le dernier numéro de notre journal, nous vous avons fait part de notre projet d'organiser, non pas un vrai covoiturage, mais plutôt une aide aux déplacements depuis notre chemin en complément des horaires du transport en commun TANGO.

En identifiant clairement les véhicules des riverains qui accepteraient de s'arrêter on pourrait alors les mettre en contact visuel avec les piétons qui porteraient eux aussi la même identification. Ainsi mutuellement reconnus, une confiance réciproque pourrait s'établir.

Dans cet article, nous vous avons demandé si vous êtes intéressés par cette initiative. Malheureusement, pour le moment, une seule personne nous a contacté !

Vous comprenez bien que pour réussir un tel projet, il faut qu'il soit accepté et porté par un maximum de riverains de notre chemin.

Nous renouvelons donc ici notre proposition de nous faire part de votre participation éventuelle ou de vos propositions et suggestions.

Contact : André CARRIERE, 06 86 37 49 40, ancARRIERE@wanadoo.fr ou bien un membre du bureau.



Vide grenier

En 2015, la pluie nous avait contraints d'annuler cette manifestation qui connaissait un vif succès.

Le samedi 18 juin, à hauteur de la Traverse du Hameau, de 7 heures 30 à 15 h, vous pourrez venir chiner ou débarrasser vos caves et vos greniers (et les remplir...).

La participation est fixée à 5 €. (Gratuité du stand pour les habitants à jour de leur cotisation).

Loto 2016

Comme chaque année, notre loto s'est déroulé le samedi 20 février à l'école de La Cigale. La traditionnelle galette des rois faisait aussi partie de la fête.

Plus de cent participants ont apprécié les nombreux lots offerts gracieusement par les commerçants du quartier que nous remercions encore.

N'hésitez pas à faire vos achats, à vous divertir chez :

Restaurant Ombre et Soleil au Grau du Roi, Mini golf du Grau du Roi, Fromagerie Vergne, Café Nadal, Fleuriste Amour et Fleurs, Institut de Beauté Chantal, ICM informatique, Pressing Neuf et Net, Traiteur Soriano, Crudi Vert, Pizza La cigale, Super U, Restaurant Le Petit Bec, Chevaline Bataille, Le Comptoir des Pains, Boulangerie Garcia, Traiteur Passion Cuisine, Pharmacie de Castanet, Le Pâté Nimois, Traiteur Montgrand, AB Piscine, Le Comptoir des fleurs, Intermarché Vaquerolles, Primeur Castanet, Décopierre, Promo Cash et le Centre Nautique de Port Camargue.



Avis

Nous déplorons le décès de Monsieur Négrel, habitant de Camplanier, des suites d'une cruelle maladie.

Et pour terminer par un peu d'optimisme, nous vous annonçons le 100 ième anniversaire de Madame MICHEL mère de Madame Coste et la venue au monde de la petite- fille de Chantal et Claude Queyrel, bien connus des habitants de Camplanier.

De beaux murs à Camplanier :

Nettoyage de Printemps

Il se déroulera à nouveau, à l'emplacement habituel, à hauteur de l'impasse du Sureau, les samedi et dimanche 9 et 10 avril.



Rappel de quelques règles de bien vivre et...du code de la route

Les petits bonhommes blancs viennent, à la demande du Comité de Quartier, d'être repeints pour rappeler que la bande qui longe notre chemin est réservée aux piétons et vélos et que le stationnement des véhicules y est interdit.

Il existe suffisamment d'espaces libres pour en trouver un pour stationner votre véhicule, même s'il n'est pas immédiatement à proximité de votre habitation.



Le code de la route dit, qu'en France, et en l'absence de panneau réglementaire, dans une intersection, nous devons laisser la priorité à la voie venant de droite.

Dans notre chemin aussi, nous devons laisser la priorité à toutes les voies venant de droite, **même si ces voies sont des impasses !**

La coutume du poisson d'avril

Depuis presque deux mille cinq cents ans, la coutume en occident, veut que l'on se moque de ses voisins, qu'on les gruge qu'on leur accroche dans le dos l'inévitable poisson.

Comme souvent c'est chez les Romains qu'il faut chercher l'origine de cet usage, dans les *Hilarias* Qui marquaient joyeusement la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps.

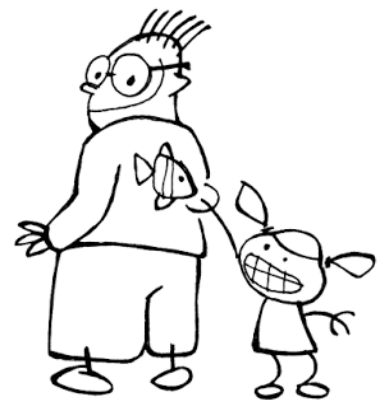
Chez les Chrétiens Pâques signifiait, comme dans l'antiquité païenne d'ailleurs, à la fois le retour des beaux jours, mais également la fin du carême et du...poisson. Il convient de noter d'ailleurs que les lettres du mot poisson en grec : ICHTUS forment les initiales de « Jésus christ fils de Dieu ».et constituaient un signe ésotérique de reconnaissance pour les premiers chrétiens.

Mais c'est sans doute à la réforme calendaire du XVI^{ème} siècle, encore elle, qu'il faut nous reporter, quand le calendrier grégorien remplace le calendrier julien.

Par l'édit de Roussillon en 1564, promulgué par Charles IX le début de l'année n'est plus fixé en avril mais en janvier et le calendrier grégorien remplace le calendrier julien.en 1582.par décision papale

Mais la coutume des cadeaux persistera mais sous forme de plus en plus humoristique avec des jeux sur la date d'ouverture de la pêche dans certains pays en plus

Enfin l'influence du carnaval sous toutes ses formes n'est pas à négliger.



La Navale à Camplanier (suite du numéro 31 Hiver 2012/2013)

Dimanche 13 octobre 2013 : Rémi Fermin est le seul navigateur de la région à effectuer en solitaire la mini-transat (course sur un voilier de 6m50 de long reliant Douarnenez à Pointe à Pitre en Guadeloupe).

La mini-transat 2013, il a bien failli ne pas la faire, faute de partenaires financiers. Il s'était désisté en décembre 2012.

Rémi : « Abandonner ce grand projet, ça ne me ressemble pas, alors, je me suis battu pour me réinscrire en juillet 2013 grâce à quelques sponsors. Il ne restait plus qu'une place. »

Initialement programmé le 13 octobre, le départ de la mini-transat sera reporté, pour raison de météo exécrable, au mardi 29 octobre. Pendant 2 semaines, Rémi est resté à Douarnenez à ronger son frein. Mais il voulait rester dans l'ambiance de la course. Et puis, il était parrainé par un hôtelier qui le logeait gratuitement !

Après 3 jours de navigation dans des conditions infernales, la direction de course impose aux coureurs un arrêt à Sada en Galice en Espagne. Un deuxième départ est donné le 13 novembre. Les concurrents devront rallier la Guadeloupe en une seule étape soit plus de 3000 miles nautiques. En général, il y a toujours une étape aux Canaries ou à Madère.

Dès le 7^{ème} jour de course, Rémi prend la 3^{ème} place et ne la lâche plus jusqu'à l'arrivée le lundi 2 décembre. Sa course aura duré 19 jours 13h 46 secondes. Son objectif était de finir dans les 10 premiers. Rémi : « C'est extraordinaire de faire un podium avec ce bateau. Cette année, j'étais le seul à avoir dessiné et construit mon bateau. » Quelques jours après son arrivée, Rémi fêtait ses 30 ans en Guadeloupe. Cette aventure lui a permis de rencontrer sa compagne Marine (embarquée sur un bateau accompagnateur de la course). Boréal, le voilier de Rémi, a été vendu en janvier 2014. Marine et Rémi ont alors mis en œuvre un projet commun : construire un trimaran (dont les plans ont été réalisés par Rémi), puis naviguer jusqu'en Nouvelle Calédonie.

Après 18 mois de travaux, Yuka (le trimaran de Marine et Rémi) a quitté l'étang de Thau fin octobre 2015 pour rallier les Antilles.

Pour suivre leur aventure de la construction à leur arrivée aux Antilles, vous pouvez consulter leur site : www.yukavoile.com

Francis et Marjolaine Fermin



Impact de la loi dite "ALUR" et révision du PLU de la ville de Nîmes

La loi ALUR : quelques éléments synthétiques :

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) est parue au Journal officiel du 26 mars 2014 ; elle comprend 4 titres :

- favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable
- lutter contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées
- améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques du logement
- moderniser l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires : faciliter la construction de logements tout en luttant contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain ; « construire plus, mais pas n'importe où »

Les principales dispositions du titre IV de la loi ALUR

- 1 – Renforcement des SCOT Sud Gard actuellement en cours de révision,
- 2 – Lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers,
- 3 – Modernisation des documents de planification communaux et intercommunaux. En particulier la compétence PLU sera transférée à l'intercommunalité en mars 2017 avec possibilité de transfert immédiat par délibération et possibilité de reporter le transfert par délibération d'une minorité de blocage,
- 4 – Modernisation de l'application du droit des sols (ADS).

Le contenu d'un PLU



Le calendrier de la révision du PLU de Nîmes :

- Février 2016 4 séries d'ateliers,
- Mars 2016 Mise à jour du Diagnostic,
- Mars 2016 Rencontre avec les personnes publiques associées (PPA),
- Avril 2016 Débat sur le projet de PADD,
- Juin 2016 Enquête publique,
- Déc 2016 Modifications éventuelles et approbation de la révision.

Compte rendu de la réunion avec le service de l'urbanisme

L'objet de l'entrevue est d'obtenir de l'information sur l'avancement du futur PLU de Nîmes pour ce qui concerne le quartier de Camplanier.

Le PLU actuel est en révision. Il classe la majeure partie de notre quartier en zones N1 et N2, zones naturelles où des surfaces minimales de 1000 et 2000 m² sont nécessaires pour construire. La Loi dite ALUR intervenue en mars 2014 a 2 impacts importants : les dispositions contenues dans les PLU relatives aux minimums de surface pour pouvoir construire sont supprimées, comme celles relatives aux coefficients d'occupation des sols.

La ville de Nîmes a engagé une réflexion sur le devenir de ces quartiers de " Garrigues habitées " qui, au regard de cette Loi ALUR, pourrait subir une densification importante, alors que les réseaux ne le permettent pas forcément.

Sur certains dossiers de demandes de permis de construire, le maire prononce des sursis à statuer depuis début 2015. A noter que concernant spécifiquement les zones non équipées du tout à l'égout, les demandes de permis de construire doivent présenter l'installation d'assainissement individuel prévue, validée par le SPANC (Nîmes Métropole), ce qui implique une surface minimale du point de vue technique (pour l'épandage).

Le futur PLU devrait aboutir fin 2016 / début 2017.

Dans le cadre de son élaboration, la mairie a engagé 2 études, l'une sur le thème de la biodiversité et des paysages (notamment urbains), l'autre sur le thème des réseaux et de leur capacité à absorber une densification plus importante. Les résultats de ces études sont attendus pour février.

Par ailleurs, des " ateliers " démarreront début février sur 4 thèmes :

- trames vertes et bleues (où la problématique des garrigues habitées sera traitée),
- mobilité, déplacements,
- cadre de vie et densité,
- énergie et climat.

Ces ateliers ne sont pas ouverts au public. Nous avons cependant demandé que les conseils de quartier soient destinataires de leurs analyses / résultats, afin que les habitants ou leurs représentants puissent apporter un avis, un éclairage, dans le cadre de la concertation du public. Nous sollicitons de notre côté le Président du conseil de quartier Garrigues-Ouest, pour qu'il s'empare de ce sujet du futur PLU.

Les options envisagées

Devant cette problématique spécifique des garrigues habitées, qui concerne à Nîmes plusieurs centaines d'hectares !!, il faut savoir que 4 types de classement sont possibles :

- un classement en A, réservé aux zones agricoles, n'est pas adapté,
- un classement en AU, zone à urbaniser, ne l'est pas non plus,
- un classement en U, pour les secteurs urbanisés et lorsque les réseaux sont suffisants où à défaut qu'il est prévu de les renforcer,
- un classement en N, zone naturelle, à priori inconstructible.

Notre quartier, suivant son niveau d'équipement par les réseaux publics, serait donc reclassé en secteurs U ou N, suivant leur niveau d'équipement par les réseaux publics, avec une délimitation entre les secteurs à retravailler (par rapport à la délimitation actuelle entre les secteurs II Ub, N1 et N2).

En tout état de cause, un classement en N semble être l'option retenue pour une partie des garrigues habitées insuffisamment équipée, car elle serait de nature à préserver un cadre de vie et n'impliquerait pas un renforcement des réseaux. Un tel classement ne permettrait pas d'implanter de nouvelles constructions, hormis les extensions ou agrandissements de constructions déjà existantes, ainsi que leurs annexes de type garage ou abri.

Concernant la problématique des réseaux humides (eau potable et tout à l'égout), la ville a prévu de rencontrer Nîmes Métropole (qui a la compétence Eau et Assainissement), pour garantir une cohérence entre la capacité des réseaux et les classements que le futur PLU retiendra.